

Les conclusions de l'expérimentation

- Notre démarche de lutte contre la précarité énergétique s'est construite sur plusieurs années en tenant compte des réalités des situations constatées. Cela nous a permis d'élaborer et de mettre en œuvre des outils adaptés aux objectifs de la mission.

| Démarrage | Mise en œuvre du fond travaux | Systématisation des évaluations thermiques | 33 projets de travaux montés | Poursuite |
|---|--|--|--|--|
| 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Hypothèse : Détection de ménages locataires du parc privé qui sont en surconsommation | Constat : Les familles ne sont pas en surconsommation mais en privation | Cible élargie aux propriétaires occupants | Attention portée sur l'adaptation du logement ou le relogement énergétique | Maintien des contacts et évaluation des factures |

- La sensibilisation de 2007 à 2010 a permis d'absorber la hausse du coût de l'énergie. Le coût de la consommation n'a, quant-à-lui, pas réduit.
- Pour les ménages dont les logements ont fait l'objet de travaux, les familles gagnent en confort thermique pour une même dépense. Les travaux sont bénéfiques pour la santé des occupants, y compris leur santé psychique.

Bilan de 3 années d'action

- 90 diagnostics : analyse technique et énergétique
- 90 actions de sensibilisation aux économies d'énergie
- 57 médiations sans travaux
- 33 accompagnements travaux réalisés

La poursuite de l'action sur 2011

- Repérage des ménages en lien avec l'ADIL et les collectivités locales,
- Accent mis sur les travaux avec la mobilisation du Fond Région Énergie pour les propriétaires occupants modestes et du FART,
- Développement et soutien du concept de relogement énergétique.



| | |
|---|--|
| <p>L'équipe PACT du Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Candice MOREL : Pôle urbanisme - Marie-Claire SCOTTI : Pôle social - Joseph CLEMENCEAU : Pôle technique <p>Contact : cmorel@pact-habitat.org 04 32 28 70 38</p> | <p>PACT du Rhône :</p> <p>www.pact-habitat.org Tel : 04 32 28 70 20</p> <p>51, avenue Jean Jaurès 69301 LYON BP 7114 04 32 28 70 20</p>  |
| <p>HESPUL :</p> <p>www.hespul.org 04 37 28 70 32 muriel.fusy@hespuls.org</p>  | <p>En savoir plus sur l'évaluation conduite par OSL :</p> <p>www.observatoire-social.org 04 78 38 52 00</p>  |

Bilan de l'action 2007/2010 : ÉVALUER, PREVENIR et TRAITER la précarité énergétique en 2011

En 2006, le PACT du Rhône aux côtés d'HESPUL*, a proposé au département du Rhône de mener une **action expérimentale novatrice** visant à améliorer le confort thermique des ménages en difficulté énergétique. Cette action tend à évaluer l'état énergétique des logements, sensibiliser les ménages à la maîtrise de l'énergie et tendre à diminuer leurs factures énergétiques. Après trois années d'expérimentation, un savoir-faire global sur la précarité énergétique a été capitalisé, permettant aujourd'hui une poursuite de l'action adaptée aux réalités du terrain.

* Espace Info-énergie

Comprendre pour mieux traiter

A travers ses différentes missions, le PACT du Rhône a pu constater les difficultés de certaines familles à se maintenir dans leur logement en raison du **coût élevé des loyers mais aussi des dépenses énergétiques domestiques**. La mission expérimentale du PACT du Rhône a débuté alors que la hausse des coûts de l'énergie et la précarisation des ménages les plus modestes étaient déjà prévisible, dans un contexte national où la thématique de précarité énergétique était encore peu connue des acteurs du logement, des élus, ni même des médias.

Le constat : plus de 3,4 millions de ménages concernés

Un français dépense en moyenne 5.5% de ses ressources en dépense d'énergie contre 15% pour les plus modestes. On estime à **3.4 millions** le nombre de ménages français concerné par le seuil des « 10% » définissant une situation de précarité énergétique. Derrière ce constat simple se cachent des phénomènes souvent complexes et très hétérogènes, nécessitant des moyens adaptés.

La précarité énergétique

Équivalent français de « fuel poverty », qui désigne en Grande Bretagne tout ménage dépensant plus de 10% de ses revenus pour approvisionner son logement en énergie. Plus communément, la précarité énergétique est définie comme la difficulté d'un foyer à payer ses factures énergétiques et ainsi à subvenir à ses besoins élémentaires, notamment en chauffage.

Une équipe adaptée à l'expérimentation

Cette opération expérimentale vise à **prévenir et traiter durablement les situations de précarité énergétique dans le Rhône**. Cette thématique complexe engage différents domaines d'intervention : le champ social, celui du bâti, de l'environnement, mais aussi le champ sociologique. L'expérimentation est mise en œuvre par trois structures aux compétences et aux approches complémentaires.

PACT du Rhône - mise en œuvre de l'action : diagnostics socio-économiques des ménages, techniques et thermiques des logements, montages financiers, accompagnements et médiation

HESPUL : aide au montage du projet et expert-conseil en efficacité énergétique

OSL : évaluateur social de l'expérimentation et de l'impact de l'action. Réalisation en 2010 d'une étude à partir d'entretiens auprès des ménages, afin de rendre compte de leur situation et de l'impact de l'action.

Une action soutenue par plusieurs partenaires

90 ménages bénéficiaires de l'action, majoritairement pauvres et en privation

Les familles en difficulté énergétique sont identifiées par le Conseil Général, les signalements des Espaces Info-Energie d'HESPUL et de l'ALE, les réseaux associatifs dont le PACT ainsi que d'autres acteurs de terrain.

Profil des 90 ménages :

- 35% de propriétaires occupants, 65% de locataires,
- 54% de familles, 41% d'isolés, 5% en couple

Des ménages en grande difficulté :

- **82% de ménages en dessous du seuil de pauvreté**
- 23% de ménages dans un logement inadapté (taux d'effort entre 31 et 69%)
- **43% des ménages qui ne se chauffent pas : ils sont en privation !**
- La dépense énergétique peut atteindre 46% des ressources
- 8% de bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie (TPN et TSS) sur 62% d'éligibles

Exemple d'un ménage propriétaire en précarité énergétique :

Une femme seule avec 2 enfants
Logement : T3 de 50 m²
Ressources : 490 € mensuel (RSA + prestations familiales)

Consommation énergétique théorique* : 444 kWh/m²/an, *étiquette énergétique F*
Consommation énergétique réelle : 160 kWh/m²/an, *étiquette énergétique D*

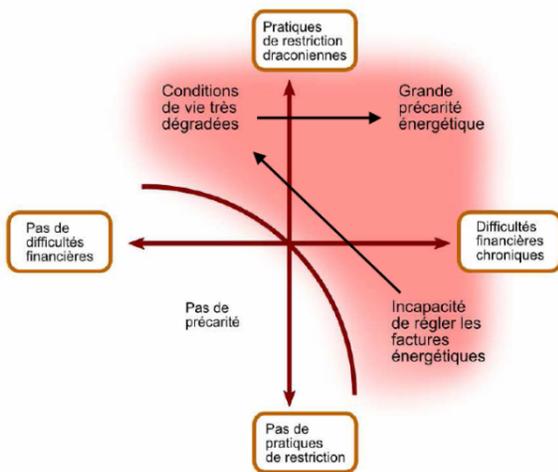
=> **Ménage en grande privation.**

Dépense en énergie domestique : 109 € par mois
Taux d'effort énergétique : 22%

*logiciel de simulation promodul

Les multiples difficultés auxquelles font face les ménages en précarité énergétique

Typologie de la précarité énergétique



Source: graphique OSL



Des ménages en grande privation

« J'ai l'impression d'être au XIX^{ème} siècle »*

« Le soir je me mets sous la couette j'ai pas le choix, je peux pas me permettre de mettre 20° ».*

Déstabilisation de l'image de soi et sentiment de culpabilité de la part des ménages.

Crainte d'être stigmatisés comme des consommateurs dépensiers.

« Quand on est dans cette situation on est trop pudique, j'avais honte de dire que je ne pouvais pas payer mes factures ».*

Impact sur la santé :

Un système de chauffage à combustion mal entretenu et une mauvaise aération peuvent provoquer des intoxications au **monoxyde de carbone**, mortel.

L'humidité excessive, les problèmes d'aération et les modes de chauffage défectueux favorisent l'apparition de **moisissures**. Les allergies et maladies respiratoires chroniques peuvent ensuite se développer.

Le **risque lié au froid** tel que l'hypothermie est une réalité lors d'un mauvais fonctionnement du chauffage.

* Les citations proviennent du rapport de l'évaluation réalisée par OSL.

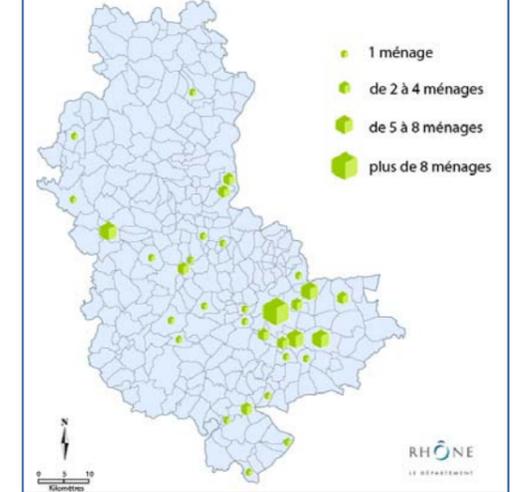
Des moyens techniques et financiers

L'équipe du PACT est chargée :

- d'établir un **diagnostic technico-social** du logement,
- de donner des **conseils personnalisés** à l'occupant à travers une démarche pédagogique, avec pose d'un kit « éco-énergie »,
- d'accompagner le ménage dans une **démarche de travaux**, en mobilisant les financements nécessaires.



Localisation des 90 ménages bénéficiaires



Les travaux de rénovation énergétique pour un apport en confort

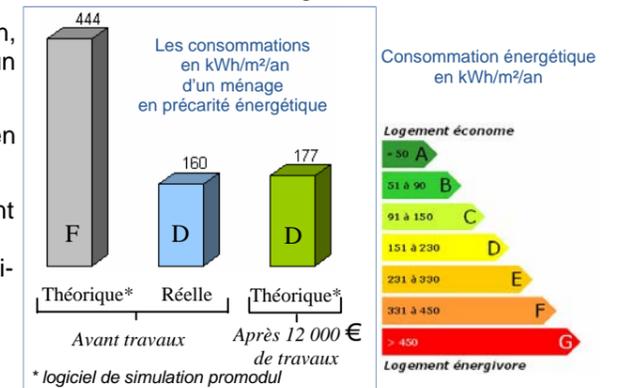
Le coût moyen pour les dossiers en cours est de 8 800 €, le reste à charge est ainsi abordable.

Les travaux les plus fréquents sont l'isolation, le changement de chaudière, l'installation d'un système de chauffage central...

Le gain énergétique réalisé est estimé en moyenne à plus de 25%.

L'investissement nécessaire pour un logement est évalué en moyenne à 15 000 €, pour atteindre une étiquette de performance énergétique D.

« L'installation de mon chauffage central m'a permis de passer un bon hiver bien au chaud »



Le concept de « relogement énergétique » comme nouvel enjeu

L'adaptation du logement aux ressources doit comprendre non seulement le coût du loyer (Taux d'Effort) mais aussi le coût théorique des énergies (Taux d'Effort Énergétique) : l'addition des 2 est le taux d'effort global.

Ressource - (loyer + charges + charges énergétiques)

En cas d'inadaptation, le relogement énergétique doit être recherché et priorisé.

Un ménage relevant d'un relogement énergétique :

2 personnes vivant dans un T2.
Un poêle pour tout l'appartement, une mauvaise isolation.

Ressources : 600 € mensuel
Dépenses pour le logement : 348 € par mois (avec AL)
Taux d'Effort : 58%

Consommation énergétique : 115 € par mois (493 kWh/m²/ans)
Taux d'Effort Énergétique : 19%

Taux d'effort global insupportable